



Collectivités forestières

Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Forêts locales, intérêt général

WEBINAIRE

 15 juin 2026

 Visioconférence



PROGRAMME

Assurer son rôle de Directeur des Opérations de Secours : Le maire au centre de la crise

Le Président Francis CROS et le conseil d'administration de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée ont le plaisir de vous inviter à une session dédiée aux rôles du Directeur des Opérations de Secours face au risque incendie de forêt, qui se tiendra le :

15 juin 2026, de 17h à 19h

En visio-conférence

Informations générales

Pendant une crise, le maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS). Il se coordonne avec le Commandant des Opérations de Secours (COS, généralement le SDIS) pour les différentes actions à mettre en œuvre. Cette formation vous donnera l'essentiel pour jouer au mieux cette fonction de l' élu local.

Cette formation est conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

5 Rue Gaston Planté - 34 790 GRABELS

occitanie@communesforestieres.org •  •  • [collectivitesforestieres-occitanie.org](https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)



Objectifs généraux :

- Objectif 1 : Identifier les rôles et responsabilités des élus et savoir mobiliser les leviers d'action adaptés
- Objectif 2 : Comprendre le rôle et les missions de l' élu pendant la crise
- Objectif 3 : Se préparer à la crise avant qu'elle soit là

Objectifs opérationnels :

- Objectif 1 : Anticiper la crise et prévoir l'ensemble des procédures pour les dérouler le jour de l'évènement
- Objectif 2 : Diriger les Opérations de Secours
- Objectif 3 : Collaborer et articuler avec les autres services

Modalités pratiques

En visio-conférence

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
- Études de cas pratiques
- Échanges d'expériences entre participants
- Support de formation

RENSEIGNEMENTS

Manon POURCELLE

07 69 73 98 99

manon.pourcelle@communesforestieres.org



Déroulé de la session

17h00

→ 17h10

Ouverture du webinaire

Présentation des intervenants
Présentation des objectifs du webinaire

Les intervenants se présenteront pour que chacun puisse identifier les compétences et les contacts qui pourront être sollicités après le webinaire

Manon POURCELLE, Référente DFCI, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

John PELLIER, Directeur Adjoint, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

17h10

→ 17h20

Le risque feu de forêt en région Occitanie

Contexte et évolution du risque incendie
L'élus responsable en cas de sinistre : Avant/Pendant/Après

Manon POURCELLE, Référente DFCI, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

17h20

→ 18h00

Pendant la crise : quelles responsabilités en tant qu'élus ?

Rôle du maire dans la gestion de crise : la Direction des Opérations de Secours
Rôle des autres élus dans la gestion de crise : connaissance du territoire et soutien
Les relations entre le Commandant des Opérations de Secours (COS) et le Directeur des Opérations de Secours (DOS)

John PELLIER, Directeur Adjoint, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

18h00

→ 18h30

Témoignage d'un élu local

Retour d'expérience d'un élu ayant subi un incendie pendant son mandat

18h30

→ 18h55

Echanges et réponses aux questions

Un temps est prévu pour que les participants puissent poser des questions ou témoigner d'une expérience à partager. La parole sera à vous !

Ensemble des participants

18h55

→ 19h00

Conclusion, évaluation et clôture du Webinaire



INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscriptions

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.

En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue).
Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.

Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.

Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.

Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/

L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.